

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE

CHEF DU CENTRE SNU DE L'AVEYRON
Au sein du centre d'accueil de mineurs SNU

Les personnes intéressées doivent manifester leur intérêt avant le 22 Avril 2022 en envoyant un CV et une lettre de motivation aux contacts RH indiqués dans les fiches de poste.

L'objet de la candidature devra mentionner « candidature au poste d'infirmier(e) du centre SNU 2022 ».

Des entretiens individuels de recrutement auront lieu. Les modalités pratiques seront précisées ultérieurement aux candidats invités à un entretien.

DIRECTION OU SERVICE : DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE

CATEGORIE: A

POINTS NBI :

FAMILLE(S) PROFESSIONNELLE(S) REME

DOMAINE FONCTIONNEL RIME

EXPERTISE

RESPONSABLE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES

CONTEXTE DU RECRUTEMENT :

Poste vacant Poste susceptible d'être vacant Création (emploi non permanent)

Date souhaitable de prise de fonction : 23 Mars 2022 intégration dans la démarche collaborative / formation de 5 jours (dates à définir) ; Avril et Mai : préparation et structuration des séjours, travail en réseau partenarial (services de l'état, têtes de réseau associatives) ; séjours de cohésion : du 7 juin au 15 juillet 2022.

Date de fin de la fin de mission : (à définir) clôture et évaluation des séjours de cohésion , disponibilité totale dans la limite de 78 jours.

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE :

Direction ou service :

DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE

Adresse :

279 RUE PIERRE CARRERE 12000 RODEZ

LE POSTE ET SON ENVIRONNEMENT

FONCTION : CHEF DE CENTRE SNU

NOMBRE D'AGENTS A ENCADRER : 30 CADRES ET 190 VOLONTAIRES

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE : EMPLOI NON PERMANENT (MAXIMUM 31 JOURS)

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE : VACATIONS

En fonction de l'origine du recrutement : contrat d'engagement éducatif, CDD, Mise à disposition, Détachement.

Obligation de présence sur site durant les séjours – pension complète

Tenue obligatoire pendant ses fonctions

Permis B obligatoire

Le SNU est un projet d'émancipation et de responsabilisation de la jeunesse complémentaire de l'instruction obligatoire. Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs: le renforcement de la cohésion nationale – qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale comme sur la dynamisation et la valorisation des territoires –, le développement d'une culture de l'engagement et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des volontaires.

Le SNU se décline en 4 phases successives, dont 2 phases obligatoires, à terme, à partir de 15 ans :

1. Une phase préalable d'information et de préparation, qui permet d'informer les familles et de préparer l'appel des volontaires. Appuyée sur le collège et les programmes d'enseignement, elle se traduit également par l'organisation d'une journée d'information en classe de 3^e ;
2. un séjour de cohésion de deux semaines obligatoire, à terme, et destiné à transmettre un socle républicain fondé sur la vie en collectivité, la responsabilité et l'esprit de défense comme de résilience. Ce séjour réalisé en hébergement collectif dans l'année qui suit la classe de 3^e, est aussi l'occasion de bilans individuels ;
3. une mission d'intérêt général, obligatoire, inscrite dans une logique d'accompagnement et d'individualisation des parcours. Fondées sur des modalités de réalisation variées, perlées ou continues, les missions proposées permettent d'accompagner les volontaires dans la construction de leur projet personnel et professionnel ;
4. une phase d'engagement volontaire d'au moins 3 mois, réalisée entre 16 et 25 ans, et dont la mise en œuvre s'appuiera principalement sur les dispositifs de volontariat existants.

Les modalités de mise en œuvre du SNU sont guidées par l'impératif absolu de sécurité. Une attention particulière devra notamment être portée au respect de l'intégrité physique et psychologique et morale des jeunes mineurs, tout particulièrement à l'occasion du séjour de cohésion.

La mise en œuvre du SNU dans l'Aveyron porte sur deux périodes **du 12 au 24 juin 2022 et du 03 au 15 juillet 2022.**

Dans chaque département, une équipe de projet a piloté la mise en œuvre locale du projet sur la base des orientations définies nationalement par la Mission de préfiguration du SNU.

Dans l'Aveyron, un **comité de coordination départemental du SNU** a été installé. Présidé par la préfète, il associe les services départementaux de la préfecture, la direction des services départementaux de l'éducation nationale, la délégation militaire départementale, la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, la direction départementale de la sécurité publique, le groupement départemental de gendarmerie, le service départemental d'incendie et de secours, la délégation départementale de l'ARS.

Un **chef de projet** a été désigné par la préfète, sur proposition de la Directrice académique des services de l'Éducation nationale.

Un **chef de centre** est désigné par le comité départemental de coordination. Dès sa nomination il intègre l'équipe de projet départementale pour participer à la conception et à la préparation du projet d'accueil des volontaires et au recrutement des encadrants du séjour. **Il dirige les séjours de cohésion** et participe à son évaluation, ainsi qu'à la définition des aménagements souhaitables.

Les modalités de mise en œuvre du SNU sont guidées par l'impératif absolu de sécurité. Une attention particulière devra notamment être portée au respect de l'intégrité physique, psychologique et morale des jeunes volontaires.

Une guidance et vigilance sont à apporter aux membres de l'équipe afin de garantir un fonctionnement favorable et des postures adaptées aux situations. Ainsi, l'équipe est en capacité de prendre de la perspective et de mieux comprendre le fonctionnement général et celui de ses collègues dans un esprit d'entraide, de solidarité et de bienveillance.

Au titre de ses compétences relatives à l'action éducative, l'IA-DASEN dirige les travaux de déploiement du SNU ;

L'IA-DASEN, pour le recteur, est responsable du dispositif dans le département et s'appuie sur un Chef de projet qui pilote la réalisation du projet départemental et qui est le premier interlocuteur et donneur d'ordre du Chef du centre. Le Chef de projet départemental s'adosse au comité de coordination départementale, chargé de la mobilisation et de la coordination des services de l'Etat.

Dans chaque département, un ou plusieurs centres d'hébergement abritent le ou les séjours de cohésion. Chaque centre est dirigé par une équipe de direction composée de profils complémentaires, issus des différents champs de l'action publique, associative ou professionnelle concourant à la mise en œuvre du SNU ; Un chef de Centre dirige deux équipes distinctes sur deux sites précis.

EFFECTIFS DE LA STRUCTURE : 190 VOLONTAIRES, 30 ENCADRANTS DIRECTEUR COMPRIS

DESCRIPTION DU POSTE (RESPONSABILITES, MISSIONS, ATTRIBUTIONS ET ACTIVITES)

Le chef de centre est recruté sur décision du Recteur. Dès sa nomination il intègre l'équipe de projet départementale pour participer à la conception et à la préparation du projet d'accueil des volontaires. Il dirige les séjours de cohésion. Il participe à l'évaluation des séjours successifs et à la définition des aménagements souhaitables.

Le chef de centre est appuyé dans ses missions par 2 adjoints :

- un adjoint encadrement, chargé de la direction et de l'animation des tuteurs et des cadres de compagnie ;
- un adjoint éducatif qui coordonne l'ensemble des intervenants, s'assure de la cohérence du projet pédagogique avec l'ensemble des administrations, agences et associations concourantes.

Il dispose d'une équipe de soutien du centre composée de :

- un infirmier qui assure le suivi sanitaire des jeunes et contribue à la promotion de la santé
- un référent sport et cohésion qui appuie l'action des capitaines de compagnie dans ces deux domaines et relaie celle de l'équipe de direction du centre.

Un binôme de cadres de compagnie et des tuteurs de maisonnées constituent l'encadrement au contact des volontaires. Le chef de centre choisit au sein de ce binôme de cadres expérimentés, le capitaine de compagnie (ou chef de compagnie) et son adjoint. Les compagnies d'une cinquantaine de volontaires sont mixtes. Dans chaque compagnie, les volontaires sont regroupés en maisonnées, non-mixtes, d'une dizaine de jeunes gens. A la tête de chaque maisonnée, un tuteur de même sexe incarne le premier niveau de la chaîne d'autorité et de responsabilité du centre ;

Il encadre une trentaine de cadres et tuteurs de maisonnée, et environ 190 volontaires.

Le chef de centre est le garant des objectifs, des finalités et de la pédagogie de toutes les activités du séjour. Il fait de son centre « une école de la vie » génératrice de confiance mutuelle.

- **1 Chef d'établissement, chef d'organisme**

Il dirige, administre et anime la vie du centre. Son action personnelle s'exerce sur l'ensemble de l'équipe des encadrants et sur chacun des volontaires. C'est le premier interlocuteur des institutions et des différents partenaires pendant toute la phase de cohésion. En lien avec l'équipe départementale de projet il provoque des volontariats pour les cadres des 3 niveaux, il accompagne leur recrutement administratif. Pendant le stage, il est le garant de la sécurité absolue des volontaires tous mineurs, il fait mettre en œuvre l'ensemble des règles liées à l'hygiène, à la sécurité et la prévention des accidents. Il s'assure de l'organisation des maisonnées et de la disposition des locaux avant l'arrivée sur site des volontaires. Il répond aux sollicitations des médias en valorisant la création du SNU et l'action de son centre. Il organise, en lien avec les services de l'Etat dans le département et avec les collectivités territoriales, la cérémonie de fin de séjour.

A l'issue du stage de cohésion il participe à l'évaluation et formule des propositions d'aménagement.

- **2 Responsable pédagogique**

Il prend les dispositions nécessaires pour que les objectifs pédagogiques du séjour de cohésion soient atteints dans chacune des 7 thématiques des modules collectifs de formation. En amont du stage, en lien étroit avec l'équipe de projet et avec les relais locaux compétents sur les différentes thématiques (administrations, associations, etc. ...), il identifie et contacte les différents intervenants, et leur assure une formation initiale sur le projet et la pédagogie. Il veille à construire des activités fondées sur une pédagogie active et intégratrice et d'éducation non formelle, privilégiant, chaque fois que possible, l'interdisciplinarité entre les modules collectifs de formation. Il identifie les besoins liés aux volontaires en situation de handicap ou justifiant de situations particulières (jeunes en situation de décrochage...) et fait mettre en œuvre les dispositifs d'égalité, d'intégration et d'inclusion pour garantir la réalité du principe d'universalité du SNU. Appuyé par son adjoint, conseiller éducatif, et en lien avec le chef de projet départemental, il construit l'emploi du temps des deux semaines du séjour. Il organise le lien avec les familles des volontaires ;

- **3. Responsable de la discipline générale**

Il est responsable de l'application du règlement intérieur du centre SNU arrêté par le recteur. Il veille à donner du sens à l'ensemble des rites républicains. Il préside le lever quotidien des couleurs.

- **4. Responsable de la logistique générale et du soutien**

Aidé par ses deux adjoints et par le chef de projet, il prépare le bon déroulement du séjour. Il organise l'accueil et le départ en gare des volontaires.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Formations prévues dans le cadre de l'adaptation au poste de travail ;

Le chef de centre participe à la formation commune des chefs de centre organisée par la DJEPVA – MSNU et à l'encadrement des formations organisées en région au profit des cadres des centres.

Dispositions administratives Le directeur de centre est recruté par le biais d'un contrat d'engagement éducatif de courte durée dans un premier temps à temps partiel pour couvrir sa formation centralisée, l'encadrement des stages en région et sa participation aux travaux du CODIR départemental puis à temps plein pour couvrir la semaine de préparation directe et la conduite du séjour.

Le même chef de centre peut encadrer deux séjours successifs.

Nombre de jours rémunérés (préparation; déroulé; bilan): entre 44 et 78 jours.

Selon la grille des informations du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports communiquée dans le courrier du 28 Novembre 2021, il est mentionné les amplitudes suivantes :

Conception et préparation : 24 jours

RETEX : 1 jour

Séjour (du samedi avant au samedi après) :15 jours

Repos compensateurs : 4 jours

Soit au total 44 jours pour un séjour de cohésion et 78 jours pour les deux sessions

PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS :

<input type="checkbox"/> Les autres services de la direction	<input type="checkbox"/> Les services déconcentrés	<input type="checkbox"/> D'autres ministères
<input type="checkbox"/> Les agents du ministère	<input type="checkbox"/> Les cabinets ministériels	<input type="checkbox"/> D'autres acteurs publics
<input type="checkbox"/> Les autres directions	<input type="checkbox"/> Le secteur privé	<input type="checkbox"/> Des organismes étrangers

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE :

- Ce poste est ouvert aux agents sans expérience professionnelle
- Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle initiale
- Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée

LES CONNAISSANCES ET COMPETENCES MISES EN ŒUVRE :

- Savoir agir dans un contexte, faire preuve de créativité, former les agents, être référent dans le domaine du SNU ;
- Mettre en œuvre les compétences repérées dans l'équipe, corriger et améliorer le processus, optimiser le résultat ;
- Savoir effectuer correctement les activités, savoir repérer les dysfonctionnements et les corriger sous le contrôle d'un autre agent.

Connaissances :

- Expérience de formation ou d'encadrement au sein des armées ou de l'éducation nationale ou de l'éducation populaire (associations en direction de la jeunesse) ;
- Eléments psychologiques du public adolescent ;
- Des procédures administratives et financières ;
- De la mise en œuvre territoriale des politiques publiques, des administrations déconcentrées civiles et/ou militaire.

Savoir-être :

- Capacité de leadership et maîtrise de soi (empowerment),

- Sens des relations humaines et capacité d'empathie avec la jeunesse,
- Sens des initiatives.

Savoir-faire :

- Conduite d'un partenariat avec les associations, les administrations et les partenaires privés,
- Gestion des conflits,
- Conduite de réunions,
- Transmission des savoirs et des savoir-faires (méthodes de pédagogie adaptée),
- Rédactions des écrits professionnels (compte- rendus, projets...).

Rémunération Brute : 137,60 euros / jour soit 6 054,40 euros pour un séjour sur une base de 44 jours.

Base de données du ministère de l'éducation nationale du 21 novembre 2021 conformément aux éléments constitutifs des contrats

Isabelle JOUBERT Cheffe de projet SNU de l'Aveyron et la Lozère, DSDEN de l'Aveyron (isabelle.joubert@ac-toulouse.fr)

Nathalie RATAJCZAK, secrétaire administrative chargée du SNU, SDJES de l'Aveyron (sdjes12-snu@ac-toulouse.fr)

Les personnes intéressées doivent manifester leur intérêt avant le 22 Avril 2022 en envoyant un CV et une lettre de motivation aux contacts RH indiqués dans les fiches de poste.

L'objet de la candidature devra mentionner « candidature au poste de [titre du poste souhaité] – SNU 2022 ».

Des entretiens individuels de recrutement auront lieu. Les modalités pratiques seront précisées ultérieurement aux candidats invités à un entretien.

Disponibilité demandée semaine 13 pour participer au premier groupe de travail sur les activités.